

GRILLE DES TAUX DE PRELEVEMENT AU TITRE DES FRAIS DE GESTION APPLICABLE AU 01/01/2014

PRELEVEMENT SUR CONTRATS

TYPE DE CONTRAT	FRAIS DE GESTION	SOUTIEN A LA RECHERCHE
TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR LE PARTENAIRE		
Projets ANR	4%	
ADEME	4% ou 20% en fonction du type de recherche	5% Equipe de rattachement/5% PSE quand le taux de 20% s'applique
TAUX DE PRELEVEMENT DE L'UNIVERSITE		
Projets Région dans le cadre des AAP "Recherche" annuels	0%	
Subvention colloque et publication	0%	
Preciput sur projets ANR (11% du montant total des dépenses éligibles des projets)	10%	25% Equipe de rattachement / 65% PSE
Projets de recherche subventionnés par l'IUF et gérés en EA et ayant débuté en 2012	10%	5% Equipe de rattachement/5% PSE
Contrats et prestations dans EA	10%	5% Equipe de rattachement/5% PSE
Projets de recherche subventionnés par l'IUF gérés dans une UMR et ayant débuté en 2012	10%	5% Equipe de rattachement/5% PSE
Contrats et prestations dans UMR	10%	5% Equipe de rattachement/5% PSE
Mécénat – Dons	10%	5% Equipe de rattachement/5% PSE
Subvention autres organismes n'excluant pas les frais de gestion (DRAC/ INHA/CG/Région, BNSA...)	10%	5% Equipe de rattachement/5% PSE